

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 24 mars 2006
(convocation du 13 mars 2006)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Quatre Mars Deux Mil Six à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. ROUSSET Alain, M. HOUDEBERT Henri, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DAVID Alain, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUCASSOU Dominique, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, M. FAVROUL Jean-Pierre, M. FELTESSE Vincent, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, Mme LACUEY Conchita, M. LAMAISON Serge, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, M. ANZIANI Alain, M. BAUDRY Claude, M. BELIN Bernard, M. BELLOC Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BREILLAT Jacques, Mme BRUNET Françoise, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel, Mme CASTANET Anne, M. CASTEL Lucien, M. CASTEX Régis, M. CHAZEAU Jean, Mme CONTE Marie-Josée, M. CORDOBA Aimé, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANE Michel, Mme DARCHE Michelle, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme DELAUNAY Michèle, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, Mme DUMONT Dominique, M. DUPRAT Christophe, M. DUTIL Silvère, Mme FAORO Michèle, M. FAYET Guy, M. FERILLOT Michel, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GOURGUES Jean-Pierre, M. GRANET Michel, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HERITIE Michel, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JOUVE Serge, Mme KEISER Anne-Marie, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHAIRES Pierre, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, M. MONCASSIN Alain, Mme MOULIN-BOUDARD Martine, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PALVADEAU Chrystèle, Mme PARCELIER Muriel, M. PONS Henri, Mme PUJO Colette, M. QUANCARD Joël, M. QUERON Robert, M. REBIERE André, M. REDON Michel, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, Mme TOUTON Elisabeth, Mme VIGNE Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. MARTIN Hugues à M. VALADE Jacques
Mme. FAYET Véronique à M. CAZABONNE Didier
M. SOUBIRAN Claude à M. DUPRAT Christophe
M. BANAYAN Alexis à M. SIMON Patrick
M. BANNEL Jean-Didier à Mme. PUJO Colette
M. BELIN Bernard à M. BAUDRY Claude (jusqu'à 10 h 30)
M. BENOIT J. Jacques à Mme DUMONT Dominique (à compter de 10 h 40)
Mme. BRACQ Mireille à M. MERCHERZ Jean
M. CANIVENC René à M. LABARDIN Michel
Mme CAZALET Anne-Marie à M. CANOVAS Bruno
M. CAZENAVE Charles à Mme. CARLE DE LA FAILLE Marie Claude
M. DAVID Jean-Louis à M. DUCHENE Michel
M. DELAUX Stéphan à M. DUCASSOU Dominique
M. FERILLOT Michel à M. HOURCQ Robert (à compter de 11 h 30)
Mme de FRANCOIS à M. ANZIANI ALain (à compter de 11 h 30)

M. HERITIER Michel à M. HOUDEBERT Henri (à compter de 11 h 30)
M. JUNCA Bernard à M. BOBET Patrick
Mme LIMOUZIN Michèle à M. GRANET Michel (à compter de 11 h 30)
M. LOTHAIRES Pierre) M. MANGON Jacques (jusqu'à 12 h 00)
M. MAMERE Noël à M. DANE Michel
M. MONCASSIN Alain à Mme FAORO Michèle (à compter de 11 h 30)
Mme PALVADEAU Chrystèle à Mme DARCHE Michelle (jusqu'à 10 h 40)
M. PIERRE Maurice à M. MERCIER Michel (à compter de 11 h 30)
M. POIGNONEC Michel à M. FAYET Guy
Mme. RAFFARD Florence à Mme. TOUTON Elisabeth
M. TAVART Jean-Michel à M. SAINTE-MARIE Michel

EXCUSE :

M. PUJOL Patrick

LA SEANCE EST OUVERTE

Bordeaux - Pont mobile Bacalan-Bastide - Franchissement de la Garonne au droit de la rue Lucien Faure - Limites du projet - Coût d'objectif - Approbation

Monsieur DAVID présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Par délibération n°2000/1144 du 22 décembre 2000, le conseil de Communauté a décidé la réalisation d'un pont mobile franchissant la Garonne au droit de la rue Lucien Faure à Bordeaux.

Ce pont mobile est à travée levante dégageant sur une passe navigable d'une centaine de mètres :

- en position levée, le même tirant d'air que le pont d'Aquitaine
- en position baissée, le même tirant d'air que le pont de Pierre

Il est dimensionné pour assurer le passage :

- de la circulation automobile (y compris les poids lourds) sur 2x2 voies
- d'un transport en commun en site propre (bus ou tramway) sur 2 voies
- des deux roues sur 2 pistes cyclables
- des piétons sur 2 trottoirs.

Il est raccordé à niveau aux quais rive droite et rive gauche.

Par délibération n° 2003/0078 du 28 février 2003, le conseil de Communauté a autorisé Monsieur le Président à lancer l'appel d'offres de type conception-réalisation du pont mobile Bacalan-Bastide.

Par délibération n° 2003/0551 du 19 septembre 2003, le conseil de Communauté a :

- approuvé le programme fonctionnel de l'ouvrage de franchissement
- fixé le coût d'objectif de l'opération à 112,5 M€ TTC (valeur juillet 2003) avec une marge de tolérance de 25 %. Ce coût inclut l'estimation du pont mobile d'une valeur maximale de 86 M€ TTC (valeur juillet 2003).

L'appel d'offres s'est déroulé du 15 mai 2003, date de l'appel à candidatures, au 25 mai 2005, date de remise des offres définitives par les cinq groupements autorisés à émettre une proposition.

Lors de la séance du 27 janvier 2006, la commission d'appel d'offres a choisi l'offre du groupement GTM GCS (mandataire), d'un montant de 117 626 600 € TTC (valeur août

2004), supérieur au montant maximal (86 M€ TTC - valeur juillet 2003) figurant dans la délibération n°2003/0551 du 19 septembre 2003.

Afin de pouvoir poursuivre la réalisation du pont, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- préciser le programme fonctionnel de l'ouvrage de franchissement qui comprend le pont mobile proprement dit et les deux carrefours de raccordement sur le quai de Brazza en rive droite et le quai de Bacalan en rive gauche
- fixer le coût d'objectif du franchissement ainsi défini à 120,6 M€ (valeur janvier 2004) et inscrit au PPI. A noter que le coût d'objectif ne comprend pas les indemnités attribuées aux 4 candidats non retenus et inscrites par ailleurs au budget de fonctionnement 2006 pour un montant de 3,2 M€
- procéder au versement dans le dossier de concertation (au sens des articles L300-2 / R300-1 du code de l'urbanisme et ouverte par délibération n°99-594 du 23 juillet 1999) de la synthèse de la proposition GTM-GCS retenue par la commission d'appel d'offres, ainsi que les compléments portant notamment sur la synthèse des études comparatives pont/tunnel évoquées dans la délibération n° 2000/105 du conseil de Communauté du 25 février 2000.
Cette concertation sera clôturée fin juillet 2006.

S'agissant de la procédure d'appel d'offres pour la construction du pont mobile Bacalan-Bastide, il vous est demandé également, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- autoriser Monsieur le Président à procéder à la mise au point du marché avec le groupement GTM GCS (mandataire), étant entendu que la signature de ce marché interviendra après autorisation donnée par délibération du conseil, dès que le dossier correspondant sera prêt.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.
Avec amendement (les Verts s'abstiennent sur l'amendement).
Les Socialistes bordelais et le groupe des Verts votent contre

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 24 mars 2006,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

**REÇU EN
PRÉFECTURE LE
7 AVRIL 2006**

M. ALAIN DAVID